

AR/TMR
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE
DES DOUANES

République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

CIRCULAIRE N° 228 DU 16 JANVIER 1976

OBJET : mise à jour N° 1 au 1-8-75 du Tarif des Douanes
(édition au 1-1-75)

La mise à jour N° 1 du Tarif des Douanes au 1er Août 1975
est en vente à la Direction Générale des Douanes (Bureau de la Docu-
mentation) au prix de 325 francs.

Corrections à apporter manuellement

- Chapitre 4.-

N° 04-03-10 -- Graisse butyrique (Butter-oil) TVO au lieu de 0

- Tarif d'exportation page 15-07

N° 15-07-71 DUS 4 % au lieu de 6 %

N° 15-07-73 DUS 4 % au lieu de 6 %

N° 15-07-74 DUS 4 % au lieu de 5 %

ABIDJAN, le 16 Janvier 1976

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES


M.K. ANGOUA